



JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR PERMANENT/TEMPS PLEIN 2 POSTES DISPONIBLES

Mont-Blanc est une municipalité dynamique et en plein développement, avec comme objectif d'offrir aux blanchmontois et blanchmontoises des services de première qualité. Inspirée par le désir d'offrir une ambiance de travail conviviale et stimulante, l'esprit d'équipe et la collaboration constituent la force de l'organisation. La Municipalité a à cœur le développement des connaissances et des compétences de ses employés, leur permettant de s'épanouir et de se surpasser dans leur milieu de travail.

Relevant de la direction du service des travaux publics et des services techniques, vos tâches seront d'effectuer divers travaux requis pour maintenir en bon état et améliorer les infrastructures municipales : réseau routier (rues, chemins et trottoirs), services publics (aqueduc, égout et pluvial) et propriétés municipales (bâtiments et terrains).

TYPE DE POSTE

Poste permanent à temps plein (40 heures/semaine)

Horaire d'été 4.5 jours/semaine : le vendredi de 7h à midi

EXIGENCES DU POSTE

- Permis classe 3 requis;
- Expérience et/ou formation en opération d'équipements lourds;
- Expérience et/ou formation en conduite d'équipements lourds;
- Expérience d'un an à un poste similaire;
- Secondaire V ou équivalent

QUALITÉS ESSENTIELLES : Sens de l'équipe, sens du travail bien fait, dextérité manuelle, rapidité d'exécution, débrouillardise, capacité d'apprendre, respect du contribuable, force physique adéquate.

SALAIRE ET AUTRES AVANTAGES

Le salaire horaire se situe entre 26.67 \$ et 29.94 \$. Les avantages sont ceux prévus à la convention collective de travail, notamment **REER et assurances collectives (médicale et dentaire)**.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre d'intention au plus tard le 15 mars 2024, avant 12h à l'adresse suivante :

Concours : Journalier-chauffeur-opérateur

Municipalité de Mont-Blanc
100, place de la Mairie
Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0
Courriel : adjointe@mont-blanc.quebec

Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.